



SKI CLUB YENNE

SKI CLUB DE YENNE REGLEMENT 2021

Article 1 : Cotisations

Les cotisations d'adhésion au club seront versées annuellement en début de saison. Le prix sera éventuellement réactualisé chaque année. Pour l'année **2021**, elle s'élève à :

- **Enfant** : 12€.
- **Accompagnateur** : 35€

Article 2 : Modalités d'inscriptions et règlements pour les cours du samedi

L'inscription comprendra obligatoirement :

- ✓ La cotisation d'adhésion au club payable lors de l'inscription.
- ✓ Une attestation d'assurance **extrascolaire** (responsabilité civile et individuelle en cas d'accident corporel) **couvrant la pratique du ski**.
- ✓ Un certificat médical de capacité pour l'activité du club.
- ✓ Le carnet de capacité de ski (sauf pour les débutants et les adultes en sortie individuelle)

Les inscriptions et les règlements pour la saison sont à faire parvenir par courrier postal à l'adresse suivante :

Ski Club de Yenne
Chez M. et Mme CHAURAND
504 Route de Savières 73310 VIONS

Tout dossier incomplet sera refusé

Les adhérents sont inscrits de fait pour toute la saison (soit 8 sorties prévues pour l'année 2021). L'activité de snowboard ainsi que les cours adultes seront maintenus ou non en fonction du nombre de demandes.

Le règlement des 8 séances (par chèque, chèque vacances ANCV et coupon sport ANCV) peut être étalé sur 5 mois maximum à compter de Janvier.

Prix de la sortie **23,50€**.

Age minimum : 5 ans révolus (**enfants nés avant le 1^{er} janvier 2016**)

Article 3 : Modalités d'inscriptions et règlements pour les parents accompagnateurs

Afin d'encadrer les enfants pendant les cours de ski et durant la journée, les membres du Conseil d'Administration du Ski club de Yenne font appel à des adultes accompagnateurs supplémentaires. Tout adulte ayant des enfants inscrits au Ski club de Yenne peut se proposer comme accompagnateur s'il le souhaite.

Il suffit de se faire connaître lors des inscriptions. **Début janvier 2021**, le ski club informera la personne si elle est retenue **ou pas** parmi les accompagnateurs.

La liste des accompagnateurs est établie en fonction des besoins et du nombre de volontaires. La priorité est donnée aux membres actifs skieurs, pouvant s'engager sur les 8 sorties de la saison (cf. Charte de l'accompagnateur).

Le parent accompagnateur doit obligatoirement être adhérent du club en s'acquittant de la somme de **35€ pour les 8 sorties** (règlement par chèque). Il devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance et un certificat médical de moins de 3 mois.

Article 4 : Piéton libre / Skieur libre

Dans la mesure où il reste de la place dans le car, toute personne adulte non adhérente au Ski club de Yenne peut bénéficier de nos prestations moyennant une somme forfaitaire :

- **15 € par sortie** pour chaque piéton libre pour **le transport**
- **26 € par sortie** pour chaque skieur libre pour **le transport et le forfait**

Article 5 : Prestations proposées

Elles comprennent :

- Le transport en car, le forfait, l'encadrement dans le car (parents bénévoles), 2 heures de cours de ski avec des moniteurs ESF.
- La présentation aux épreuves des différentes étoiles organisée en fin de saison.

Seul le moniteur est capable de juger le niveau de ski de l'enfant et donc de l'attribuer à un groupe lui correspondant

Article 6 : Modalités d'organisation des sorties du samedi

Les sorties s'effectuent à la station de Saint François Longchamp (Savoie).

Dates des sorties et horaires des cours (modulables en fonction des conditions climatiques et de la disponibilité des moniteurs) :

Les 16, 23 & 30 janvier 2021 ; les 6 & 27 février 2021 ; et les 6, 13 & 20 mars 2021

Pour les groupes ourson, flocon et 1^{ère} étoile, les cours auront lieu de 11h30 à 13h30 soit 2h.

Pour les groupes de la 2^{ème} étoile au niveau Perfectionnement, les cours auront lieu de 11h30 à 14h, soit 2h30.

Si les conditions d'enneigement sont douteuses ou en cas de force majeure, l'information concernant l'éventuelle annulation de la sortie vous sera communiquée à votre domicile et la sortie sera reportée.

Les enfants doivent être **IMPERATIVEMENT** équipés de :

- Tenue de ski (pantalon/veste de ski ou combinaison de ski)
- Ski & bâtons attachés ensemble et marqués au nom de l'enfant,
- Bonnes chaussures de ski avec fixations bien réglées,
- Masque de ski, gants de ski (gants en laine et écharpes INTERDITS) et casque de ski,
- Vêtements chauds et bonnet, vêtements de rechange, crème solaire.

Déroulement de la journée :

- **8h rassemblement devant le car sur le parking de la salle polyvalente de Yenne**
- 8h30 départ du car,
- Un arrêt pour prendre des enfants est effectué au Bourget-du-Lac (devant Le Savoy Hôtel) et un autre arrêt à Chambéry (sortie Mérande),
- 10h30 arrivée à la station. Les accompagnateurs aident les enfants à s'équiper et vérifient leur matériel
- **Avant d'aller sur les pistes, les enfants doivent se restaurer.** (encas sucré ou sandwich salé)
- 11h15-11h30 rassemblement au pied des pistes pour les cours
- 13h30 fin des cours, retour au car pour les plus petits,
- 14h fin des cours, retour au car pour les plus grands (à partir 2^{ème} étoile)
- Les enfants se changent, rangent leurs affaires et **se restaurent (sucré ou salé)**
- 15h départ de la station
- 17h (environ) **retour à Yenne, sur le parking de la salle polyvalente.**

Le Ski Club se réserve le droit de refuser un enfant si son dossier d'inscription est incomplet et si son équipement n'est pas complet et/ou ne correspond pas aux normes de sécurité.

Article 7 : Protocole lié à la crise sanitaire de la COVID-19

Protocole pour les enfants :

Port du masque :

Obligatoire dès 6 ans (comme dans les établissements scolaires).

Chaque enfant devra arriver au bus en portant un masque. Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée au lieu de RDV et pour toute la journée. Nous attendons le protocole sanitaire de l'ESF pour savoir s'il sera également obligatoire pour la pratique du ski ou non.

Le masque sera renouvelé au bout de **4h**. Il sera retiré uniquement pour manger. Le repas se passe en plein air. Pour autant une distance de 1 m entre les enfants sera imposée pour le repas.

Chaque enfant arrivera le matin avec 1 masque supplémentaire rangé dans un sac fermé du type congélation, marqué à son nom.

Lavage des mains :

Il est essentiel et sera effectué avec l'aide des parents avant d'arriver sur le lieu de RDV le matin. Il sera effectué systématiquement après le passage aux toilettes et avant le repas. Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique sera effectué avant de monter dans le bus à l'aller et au retour.

Matériel :

Chaque enfant devra bien avoir son matériel personnel et aucun prêt ne sera possible. Il devra avoir notamment sa gourde d'eau individuelle et son pique-nique personnel.

L'enfant est autorisé à apporter son gel hydro-alcoolique personnel s'il le souhaite.

Protocole pour les accompagnateurs :

- Les accompagnateurs veillent tout au long de la journée au bon respect des règles sanitaires par les enfants,
- Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée sur le lieu de RDV et pour toute la journée,
- Pas d'embrassade et de poignée de mains et engagement à se tenir à distance,
- En cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'un des accompagnateurs ou un membre de son foyer, celui-ci s'engage à informer le club et ne peut y être accueilli,
- Ils s'engagent à respecter le protocole sanitaire de la compagnie de bus,
- Ils s'engagent à respecter strictement le protocole sanitaire.

Responsabilité des parents :

- Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée sur le lieu de RDV, au départ et au retour du bus,
- Pas d'embrassade et de poignée de mains et engagement à se tenir à distance,
- Ils s'engagent à prendre la température de leur enfant le matin juste avant le départ de la maison (maximum 37,8°) sinon l'enfant ne peut se rendre au bus (informer rapidement le ski club de l'absence).
- En cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou un membre de son foyer (ou même un cas confirmé), le parent s'engage à informer rapidement le club et l'enfant ne peut y être accueilli.
- Ils s'engagent à expliquer, préparer et entraîner l'enfant aux gestes barrières.
- Ils s'engagent à respecter strictement le protocole sanitaire

Article 8 :

Les adhérents ne respectant pas le règlement se verront exclus du club par décision du Conseil d'Administration.

Yenne, le 17 décembre 2020
Le Président, Jean-Claude HENRY